

RAPPORT ANNUEL

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ANNÉE 2023

1. Mise en contexte

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle portant le numéro 586-2018.

2. Objectif

Le rapport a pour principale objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant la population sur l'application des mesures prévues au Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité.

3. Contrats octroyés

3.1 Sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité :

Contrat > 25 000\$	Appel d'offres public		Appel d'offres sur invitation		Gré à gré (avec mise en concurrence)		Gré à gré (sans mise en concurrence)	
	Nb	Valeur	Nb	Valeur	Nb	Valeur	Nb	Valeur
Approvisionnement								
Services professionnels								
Services	1	183 250 \$						
Travaux de construction	1	1 010 815 \$	1	61 589,42 \$			1	36 018 \$
Total	2	1 194 065 \$	1	61 589,42 \$			1	36 018 \$

3.2 Mode de passation

À l'exception des contrats octroyés en vertu d'une exception de l'article 938 du Code municipal du Québec, tous les contrats dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et 105 700 \$ ont été octroyés à la suite d'une mise en concurrence en conformité avec l'article 12.7 du Règlement sur la gestion contractuelle, et les contrats de plus 105 700 \$ ont tous fait l'objet d'un appel d'offres public. En date du 7 octobre 2022, le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique est passé de 105 700 \$ à 121 200 \$.

3.3 Liste des contrats octroyés par la Municipalité

La liste détaillée des contrats de 25 000 \$ et plus conclus par la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est présentée en annexe du présent rapport.

4. Plainte

Aucune plainte a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

5. Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Rapport déposé au Conseil municipal le 9 juillet 2024.

Mark McDuff, DMA
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE

Liste détaillée des contrats conclus par la Municipalité de Saint-David
pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Nature du contrat	Description	Fournisseur	Montant du contrat
Appel d'offres public			
Travaux de services	Travaux de déneigement	Ferme Paul-Dave Brouillard inc	183 250 \$
Travaux de construction	Pavage complet du rang du Bord-de-l'Eau	Pavage Drummond Inc.	1 010 815 \$
Sous-total – Appel d'offres public			1 194 065 \$
Appel d'offres sur invitation			
Sous-total – Appel d'offres sur invitation			
Contrat de gré à gré (avec mise en concurrence)			
Travaux de construction	Travaux de rapiéçage dans divers rangs	Goupe 132	61 589 \$
Sous-total – Contrat de gré à gré (avec mise en concurrence)			61 589 \$
Contrat de gré à gré (sans mise en concurrence)			
Travaux de construction	Construction d'un bloc sanitaire	Construction R.A.R Dusseault	36 018 \$
Sous-total – Contrat de gré à gré (sans mise en concurrence)			
Total			1 291 672 \$